

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE  
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER  
TENUE LE 11 JANVIER 2021**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue en téléconférence le lundi 11 janvier 2021.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, M. le Conseiller Christopher Astle et Mme la Conseillère Rita D. Turriff, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION # 21-01-01**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

**RÉSOLUTION # 21-01-02**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
  - 5.1. Affecter le fonds COVID-19 d'un montant de 35 614 \$ pour la réfection des trottoirs au budget 2021;
  - 5.2. Affecter le montant de 75 000 \$ résiduels du budget 2020 – Entretien des chemins au budget 2021 - Entretien des chemins;
  - 5.3. Nommer un conseiller sur le conseil d'arrondissement;
  - 5.4. Recommandation du Conseil local du patrimoine pour le site du Phare;
  - 5.5. Demande de permis en zone PIIA au 484, rue Beach;
  - 5.6. Achat d'une remorque avec compresseur pour le remplissage des cylindres;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 1 février 2021, 18 h 30, au bureau municipal.
8. Levée de l'assemblée.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION # 21-01-03**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE  
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 7 décembre 2020 soit approuvé tel que soumis.

**4. COMPTES A PAYER**

Il n'y a aucun compte à payer.

**5. VARIA OUVERT**

**5.1 Affecter le fonds COVID-19 d'un montant de 35 614 \$ pour la réfection des trottoirs au budget 2021.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une confirmation du gouvernement du Québec d'un octroi de 35 614 \$ dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la Ville désire se servir de ce montant afin d'améliorer la qualité de vie de ces citoyens en misant sur une bonne qualité des infrastructures lié au déplacement actif dans la municipalité;

**POUR CES MOTIFS,**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'affecter le montant de 35 614 \$ pour la réfection des trottoirs aux prévisions budgétaires 2021.

**5.2 Affecter le montant de 75 000 \$ résiduels du budget 2020 – Entretien des chemins au budget 2021 - Entretien des chemins.**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de réserver 75 000 \$, montant résiduel d'entretien des chemins de 2020 au budget 2021.

**5.3 Nommer un conseiller sur le conseil d'arrondissement.**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de nommer M. le Conseiller Christopher Astle sur le conseil d'arrondissement MacNider en remplacement de M. René Lepage.

**5.4 Recommandation du Conseil local du patrimoine pour le site du Phare.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer inc et la Ville ont signé un bail emphytéotique d'une durée de 15 ans le 22 novembre 2018 afin de gérer le site du Phare de Pointe-Mitis;

**CONSIDÉRANT QU'** un conseil local du patrimoine a été créé en mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une recommandation du conseil local du patrimoine sous la résolution #20-11-02;

**CONSIDÉRANT QUE** cette recommandation mentionne que la Ville devrait poursuivre le versement pour une période de trois ans, soit pour les années 2021, 2022 et 2023 un montant de 10 000 \$, annuellement à l'Association afin d'aider financièrement cet organisme à la protection et l'entretien du Phare de la Pointe-Mitis et de ses dépendances.

**POUR CES MOTIFS,**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter les recommandations du conseil local du patrimoine et s'engage à verser une somme de 10 000 \$ annuellement pour les années 2021, 2022 et 2023.

**5.5 Demande de permis en zone PIIA au 484, rue Beach.**

La demande de permis de construction vise le remplacement de fenêtres sur le bâtiment principal en zone PIIA.

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

**CONSIDÉRANT QUE** sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, la position, la forme, la dimension, la symétrie et le matériau des fenêtres demeurent inchangés ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques.

**POUR CES MOTIFS,**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter les recommandations du CCU et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

**5.6 Achat d'une remorque avec compresseur pour le remplissage des cylindres.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu un montant de 113 730 \$ de la fondation privée John R. McConnell, pour le service incendie, afin d'acquérir spécifiquement une remorque mobile avec compresseur afin de remplir les cylindres d'air tel que mentionner dans la lettre de confirmation datée du 25 août 2020;

**POUR CES MOTIFS,**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter ce don et affecte ce montant comme spécifié dans la lettre de confirmation par le directeur de la fondation, M. Stuart Iverson à l'achat de la remorque avec compresseur au montant de 114 650 \$ plus les taxes applicables.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question écrite reçue des citoyens par courriel, par la poste ou au bureau.

#### **7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

La date de la prochaine séance est le lundi 1 février 2021, à 18h30 à la salle du conseil ou en téléconférence.

#### **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **RÉSOLUTION # 21-01-04** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Christopher Astle propose que la séance soit levée à 18h37.

Approuvé lors de la session tenue :

\_\_\_\_\_  
June Smith, président

\_\_\_\_\_  
Stéphane Marcheterre,  
Directeur général et secrétaire-trésorier